

ment avec de grandes réserves, comme le savent ceux qui faisaient partie de ce comité. Nous avons rayé les mots «un député sera désigné» et les avons remplacés par «un député peut être désigné», ce qui peut se faire de toute façon sans cet amendement. Nous avons ajouté des mots superflus au texte de façon à indiquer que, dans certaines circonstances, il serait peut-être bon de désigner un député à cet organisme.

Par la suite, le bill a été envoyé au Sénat et les sénateurs ont déclaré que «puisque la Chambre pense qu'un éléphant est une bonne chose, nous en aurons deux ou trois». Les sénateurs ont agi un peu comme ce fameux metteur en scène de Hollywood qui dans les années 20 pensait généralement que si un éléphant était une bonne chose, tout un troupeau d'éléphants valait encore mieux.

L'amendement proposé par le Sénat aurait une conséquence évidente: si un député était nommé au Conseil, le Sénat insisterait pour qu'un sénateur le soit aussi. Voilà une mauvaise approche. Il ne s'agit pas d'une sinécure ou d'un petit boulot bien tranquille à confier à un sénateur ou à un député simplement parce que nous désignons des membres de cette manière. Il faut une personne compétente pour un tel travail. Quelconque lit le texte de l'amendement proposé par le Sénat se rendra compte que c'est précisément cette mentalité erronée qui a été à l'origine de l'amendement, et que c'est le genre d'amendement à ne pas insérer dans le bill.

Selon le dilemme décrit par le député de York-Sud, si nous votons contre l'amendement, nous perdrons un temps précieux en renvoyant le bill au Sénat afin qu'il l'étudie à nouveau. Le bill reviendrait ensuite ici pour être débattu de nouveau. C'est pourquoi j'ai été particulièrement heureux d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) nous dire tout à l'heure qu'il entend considérer ces termes—qui comprennent le mot «peuvent»—comme étant facultatifs, et qu'il s'en tiendra à cela. Bien plus, il n'a pas l'intention de nommer au Conseil un membre de la Chambre ou du Sénat sans y songer très sérieusement. Vu l'amendement du Sénat, je pense que c'est une décision bien fondée.

Le comité de la Chambre a proposé un amendement facultatif, sujet à révision. Nous nous sommes rendu compte qu'il y aurait peut-être des occasions où il serait souhaitable que le Conseil compte un député comme celui de Red Deer (M. Thompson), qui possède une vaste expérience du développement international. Le bill a été envoyé au Sénat, mais on

[M. Anderson.]

s'y est mépris sur nos intentions. Le bill est maintenant à la Chambre et, par une décision administrative du ministre, qui s'est montré très ferme sur cette question, nous sommes revenus au point de départ. Il n'y a donc pas de mal à maintenir cet article dans le bill. Le mieux serait d'effacer toute l'affaire et de n'y plus penser. Toutefois, à cause des difficultés techniques que cela poserait, je ferai comme le député de York-Sud, c'est-à-dire que je resterai muet quand viendra le moment de voter sur l'amendement. Je n'ai pas l'intention de voter pour l'amendement.

Toutefois, je pense que le principe que nous avons fait valoir au comité ne doit pas être entièrement oublié, même si le Sénat a malheureusement traité cette question de façon inopportune. Je crois toujours que l'amendement original proposé par le représentant de Fundy-Royal (M. Fairweather) avait un certain mérite. Il n'est pas nécessaire que tous les conseils et commissions comprennent un député. Dans certains cas, cependant, la présence d'un député à un tel conseil, commission ou autre organisme, peut être souhaitable.

• (2.30 p.m.)

En proposant cet amendement au comité, nous avons simplement laissé entendre qu'il s'agit peut-être d'une activité à laquelle un député pourrait participer. J'espère que même si le ministre a décidé à juste titre, à la lumière de l'amendement apporté par le Sénat, de ne pas nommer de députés à ce conseil, on ne renoncera pas à cette idée. J'espère qu'à l'avenir, dans certaines circonstances, le gouvernement envisagera à nouveau de considérer les députés comme des citoyens de premier plan aussi capables et aptes à être nommés membres de conseils que d'autres citoyens de ce pays ou, comme dans le cas présent, que tout autre citoyen de n'importe quel pays. Nous ne devrions pas en être exclus pour la seule raison que nous sommes au pouvoir. J'espère que même si les choses ont mal tourné au sujet de ce bill particulier, on ne renoncera pas à cette idée pour l'avenir.

M. Thomson: Le député me permet-il de lui poser une question? Où un député trouvera-t-il le temps de faire partie de ces conseils?

M. Anderson: On me demande où un député prendra le temps. Si nous ne faisons pas partie des comités de la Chambre, nous dirions probablement que nous n'en avons pas le temps. Certains députés font des discours.